

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 1

Rubrik: Notes statistiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes statistiques.

Nombre des travailleurs dans les fabriques en Suisse.

(Communiqué du Secrétariat ouvrier suisse.)

Le dernier recensement des fabriques auquel ont travaillé MM. les inspecteurs des fabriques, et dont le résultat parut sous le nom de « Statistique des fabriques 1901 » a vivement intéressé à l'époque, tous les milieux qui suivent de près ces questions-là.

Il est à regretter que de semblables enquêtes n'aient pas lieu à époque fixe et qu'on se contente de les entreprendre à l'occasion d'une exposition ou d'un mouvement en faveur d'une législation nouvelle.

Elles nous montreraient — comme nous l'a montré celle de 1901 — avec quelle rapidité nous marchons vers une Suisse industrialisée. Il nous suffit de citer quelques chiffres extraits des travaux des inspecteurs des fabriques et de montrer l'augmentation du nombre des ouvriers et des chevaux de force motrice en l'espace de 20 ans seulement :

Années	Augmentation du nombre	
	des ouvriers	des chevaux-force
1882/1888	17,9 %	38,5 %
1888/1895	26,5 %	85,4 %
1895/1901	21,1 %	109,8 %
1882/1901	80,0 %	438,5 %

Et ce mouvement n'a fait que s'accroître depuis 1901 : la production en fabrique absorbe toujours plus de force de travail. Si on extrait des derniers rapports des inspecteurs fédéraux des fabriques le nombre des ouvriers occupés dans les différentes catégories d'industries et si on compare le résultat de ce travail aux chiffres donnés par la statistique des fabriques de 1901, on arrive au résultat suivant :

Augmentation du nombre des ouvriers de fabriques de 1901 à 1907, suivant les industries.

Groupes industriels	Nombre des ouvriers par année		Augmentation en %	
	1901	1907	Total	1901
Industrie textile	97,193	111,751	14,558	14,9
Cuir et peaux	9,273	11,357	2,084	22,5
Alimentation	18,393	23,624	5,231	28,4
Industries chimiques	7,016	9,362	2,346	33,4
Industries polygraphiques	13,781	16,111	2,330	16,9
Industrie du bois	14,474	21,090	6,616	45,7
Machines, métaux	45,378	66,584	21,206	46,7
Horlog., bijouter.	24,858	30,952	6,094	24,5
Salines, terres, pierres	12,168	16,300	4,132	33,9
Total	242,534	307,131	64,597	26,6

Ainsi donc, de 1901 à 1907, le nombre des ouvriers a augmenté de 64,597, soit de 26,6 %. Et cet accroissement des ouvriers est d'autant plus remarquable que durant le même laps de temps la population totale de la Suisse n'a augmenté que de 195,000 unités, soit du 5,8 %. C'est dans l'industrie du bois et dans celle des métaux et machines que cette augmentation a été la plus forte; dans l'industrie textile, la plus faible.

Quant au nombre moyen d'ouvriers par fabrique, il n'a pas sensiblement changé. Des variations ne s'accusent que dans quelques groupes d'industries seulement. En 1901, on comptait 40 ouvriers par exploitation, en 1907, 42. Il est vrai de dire que chaque année un certain nombre de fabriques nouvelles tombent sous le coup de la loi. Il n'y a guère que les industries des cuirs et peaux et la métallurgie dont les exploitations se soient agrandies. Elles comptent aujourd'hui en moyenne 7 ouvriers de plus que jadis.

Le tableau suivant nous montre dans quelles régions de la Suisse cette industrialisation fait le plus de progrès.

Augmentation du nombre des ouvriers de fabriques de 1901 à 1907 par canton.

Ce tableau donne le nombre d'ouvriers occupés en 1907.

Cantons	Nombre des ouv. de fabr. 1907	Augment. depuis 1901	
		Total	en %
Zurich	67,381	13,174	24,3
Berne	36,708	7,213	24,4
St-Gall	30,545	7,291	31,3
Argovie	26,348	6,375	31,9
Soleure	19,438	5,269	31,1
Thurgovie	18,412	6,688	57,0
Bâle-Ville	15,296	1,198	8,4
Vaud	13,439	1,847	15,9
Neuchâtel	13,120	2,378	22,1
Genève	10,500	1,992	23,4
Glaris	7,906	490	6,6
Lucerne	7,175	2,015	39,0
Tessin	6,658	1,676	33,6
Schaffhouse	6,294	1,049	20,0
Bâle-Campagne	6,241	862	16,0
Appenzell-Rh. ext.	5,024	710	16,4
Fribourg	3,931	1,249	46,5
Schwyz	3,429	265	8,3
Grisons	2,949	1,130	62,1
Zoug	2,522	297	13,3
Valais	1,468	479	48,4
Nidwald	891	367	70,0
Uri	846	346	69,2
Obwald	304	151	98,6
Appenzell-Rh. int.	303	83	37,7
Ier Arrondissement	116,776	23,514	25,2
II ^{me} »	65,167	11,637	21,7
III ^{me} »	125,188	29,446	30,8
Total	307,131	64,597	26,6

La dernière colonne de ce tableau nous montre bien quels sont les cantons dans lesquels cette augmentation du nombre des ouvriers a été la plus forte. Les cantons qui ont vu le nombre des ouvriers de fabriques augmenter de plus de 2000, de même que les arrondissements sont les suivants (en %):

Zurich	20,3
St-Gall	11,2
Berne	11,1
Thurgovie	10,3
Argovie	9,8
Soleure	8,1
Neuchâtel	3,6
Lucerne	3,1
Autres cantons	22,5
Ier Arrondissement	36,4
II ^{me} »	18,0
III ^{me} »	45,6

Mais le nombre des ouvriers n'est pas le seul élément qui permette de juger de l'étendue d'une exploitation ou de la valeur économique réelle d'un groupe industriel. Il faut tenir compte également d'un autre facteur, tout aussi important: la force motrice employée, calculée en HP. Malheureusement les rapports des inspecteurs des fabriques ne nous donnent, sur cette augmentation, que des renseignements fragmentaires.

Il semble que le formidable accroissement des forces ouvrières devrait faire passer au premier plan des préoccupations nationales des questions comme celles de la révision de la loi fédérale sur les fabriques, de l'assurance-maladies et accidents, etc.

Il est vraiment temps qu'elles aboutissent.

Les sociétés de prévoyance en France.

Le *Journal officiel* a publié un intéressant rapport du ministre de la justice sur les opérations des sociétés de

secours mutuels. Ce document porte la date du 22 décembre 1909. Les renseignements qu'il contient s'arrêtent au 31 décembre 1900.

Les mutualistes étaient, à cette date, au nombre de 4,622,435, répartis dans 19,090 sociétés. 893 sociétés n'ont pas répondu à la demande de renseignements de l'administration.

Les mutualistes recensés comprennent 480,869 membres honoraires.

Pendant l'année 1907, les diverses sociétés de secours mutuels ont employé 27 millions environ en dépenses de maladie, 14 millions en pensions et allocations, 2 millions en assurances au décès et frais funéraires, 3 millions en secours aux veuves, orphelins, vieillards, infirmes, 3 millions en frais de gestion, enfin, 6 millions en « dépenses et paiements divers ».

La fortune sociale des mutualités montait à plus d'un demi-milliard, soit exactement 510 millions. Sur cette somme, 215 millions étaient appliqués à des fonds de retraites : une somme de 295 millions était en fonds libres. Comme le signale M. Barthou, les opérations en vue du secours mutuel en vue de la maladie reste prédominant et continue à progresser ; ce qui fait dire à l'auteur du rapport que cette partie des opérations de la mutualité « est la caractéristique de cette institution ».

Une motion sur le programme agricole.

La Fédération du Gard a adopté par 79 voix contre 7, la motion suivante qui sera soumise au congrès national de Nîmes :

Considérant que les salariés de la terre, expropriés de leurs instruments de production sont aussi prolétaires que les salariés de la mine, du rail, de l'usine et des grands magasins, tout en recevant des salaires de famine, qui font d'eux des sous-hommes dans toute l'acception du mot ;

Considérant que les fermiers et métayers non propriétaires du sol qu'ils cultivent eux-mêmes ou avec le concours de leur famille, sont pressurés au même titre que les ouvriers de la culture par les gros propriétaires terriens qui, leur louant des fermes ou leur donnant des métairies à mi-fruits, les exploitent honteusement ;

Considérant que les petits propriétaires travaillant leurs terres sans le secours de salariés, sont loin d'être les maîtres absolus de leurs biens hypothéqués, qu'ils sont rançonnés par les prêteurs d'argent et par les monopoleurs accapareurs capitalistes, condamnés par là à se tuer à la peine, faisant deux jours dans un, s'exploitant plus féroce qu'un patron ne les exploiterait, en attendant qu'ils succombent sous la concurrence de la grande propriété, à moins que, tolérés par celle-ci, ils ne lui servent de réserve de force-travail pour les moments des grands travaux agricoles ;

Considérant, enfin, que l'ensemble des travailleurs de la terre, depuis le salarié jusqu'au petit propriétaire, en passant par les fermiers et métayers dépossédés, a tout intérêt à voir se réaliser la transformation sociale poursuivie par le parti socialiste (S. F. I. O.) ;

Décide de demander au 7^e congrès du parti socialiste (S. F. I. O.) qui se tiendra à Nîmes, les 6, 7, 8 et 9 février, de continuer à mener une action incessante auprès des dépossédés de la terre, salariés, fermiers et métayers et auprès des petits propriétaires, pour les inviter à entrer dans le parti socialiste, afin de hâter l'expropriation politique de la bourgeoisie, prélude indispensable de son expropriation économique, et de socialiser tous les moyens de production, d'échange et de transport capitalistes, et pour leur faire comprendre, ensuite, qu'ils doivent se grouper, les premiers en syndicats assez riches et assez puissants pour contraindre leurs maîtres et propriétaires à faire droit à leurs revendications et les seconds en coopératives d'achat, de vente et de production, préparant

ainsi la transformation de leur propriété individuelle en propriété collective par la voie de la coopération dont la pratique les désindividualise et les prépare à des formes plus élevées de propriété et d'exploitation ;

Donne ensuite mandat à ses délégués de proposer au congrès l'établissement d'un programme agraire des revendications immédiatement réalisables, afin de soulager le monde paysan courbé sous la domination des propriétaires capitalistes, *tout en proclamant* que seule la propriété collective des moyens de production, d'échange et de transport peut donner le maximum de bien-être et de liberté à l'ensemble des êtres humains.

Petits profits capitalistes.

Le profit brut de la Société Eclairage, Chauffage et Force motrice a augmenté de 50 % de 1907 à 1908 et le rapport du conseil d'administration de cette société s'en réjouit en annonçant un partage de sérieux dividendes.

Les résultats de l'exercice 1908—1909 de la société métallurgique Dyle et Bacalan accusent un bénéfice net de 1,777,461 francs contre 1,457,950 en 1907—1908.

Ceux des Tréfileries du Havre, présentés le 25 novembre, donnent 2,764,725 francs.

Ceux des Chantiers de la Loire atteignent 3,579,437 francs.

Revenus des chemins de fer en France.

La *Tribune de la Voie ferrée* donne les renseignements suivants sur les capitaux et revenus des grandes compagnies des chemins de fer français.

Le capital-actions est réparti de la manière suivante :

	Nombre d'actions	Capital réalisé
Nord	525,000	231,875,000
Est	584,000	292,000,000
Ouest	300,000	150,947,918
P.-O.	600,000	307,784,570
P.-L.-M.	800,000	340,968,056
Midi	250,000	146,319,020
Total		1,469,894,564

Le capital à amortir est, à peu de chose près, égal au capital réalisé, 1477 millions ; car les compagnies des chemins de fer sont autorisées à amortir progressivement leur capital, c'est-à-dire que les actionnaires sont remboursés les uns après les autres, ce qui ne les empêche pas, d'ailleurs, de rester actionnaires et de toucher chaque année de copieux bénéfices comme si le capital était toujours dans l'entreprise.

Dans le monde commercial, dans le courant ordinaire de la vie, lorsqu'un emprunt est remboursé, il ne donne plus droit, au profit du prêteur, à aucun revenu. Le monde financier, dont les grandes compagnies font partie, a trouvé cet admirable système des actions de jouissance, pour prolonger indéfiniment une participation qui n'a cependant plus de raison d'être, le capital ayant disparu. Quoi qu'il en soit, une grosse somme de millions sert chaque année, soit à rembourser des actions, soit à payer l'intérêt d'actions qui n'existent plus.

Abstraction faite de l'amortissement, le seul intérêt dû aux actionnaires réels ou fictifs, en vertu des conventions de 1883, dites à bon droit « conventions scélérates » est le suivant :

	Revenu par action	Revenu %
Nord	28,400,000	54.10
Est	20,750,000	35.50
Ouest	11,550,000	38.50
Orléans	33,600,000	56.—
P.-L.-M.	44,000,000	55.—
Midi	12,500,000	50.—

C'est le revenu garanti par l'Etat. Avant les conventions de 1883, le revenu des actions des grandes compagnies était infiniment moindre; il était, en tous cas, proportionné à la valeur de l'entreprise. Pourquoi l'Etat a-t-il cru devoir augmenter ainsi brusquement (car les actions sont montées d'un jour à l'autre du tiers ou de la moitié) la propriété, le capital des grandes compagnies? Ce n'est plus un secret pour personne: M. Carlier, un haut fonctionnaire de la compagnie d'Orléans, opérant pour le compte du syndicat, payait à guichet ouvert le concours des parlementaires.



(Le Socialisme.)

Nouvelles diverses.

Boycottage dans l'alimentation.

A Kansas-City (Etat de Missouri, Amérique) les prix de la viande ont été considérablement augmentés au commencement de l'année, par ordre du trust de la viande.

Après de nombreuses réunions des consommateurs, convoqués par les organisations ouvrières, plusieurs milliers de personnes se sont engagées par signature à ne plus consommer de viande, jusqu'au moment où le trust se décide à une réduction des prix.

Parmi les abstinentes, on compte environ 300,000 ouvriers qui se sont formellement engagés à ne plus consommer de viande pendant 30 jours, et déjà on constate une faible réduction des prix.

A Cléland (Ohio) le boycottage de la viande, décrété par les associations ouvrières, commença au 22 janvier. Ce boycott aurait rencontré de vives sympathies dans toutes les grandes villes des Etats-Unis. A Cléland on compte 30,000 personnes qui se sont engagées au boycottage de la viande. Le mouvement prend une telle extension maintenant que le gouvernement à Washington a décidé de prendre des mesures contre le Beeftrust à Chicago.

Boycottage de la bière.

La commission du Landtag de Baden qui devait discuter des nouveaux impôts sur la bière constata que, grâce à la réduction de la consommation de la bière, le gouvernement perd plus de 500,000 marks d'impôts.

En France

Le prolétariat organisé vient à l'aide des victimes des inondations

Dans les syndicats

Au fur et à mesure qu'arrivent les renseignements sur les sinistrés, la misère parmi les syndiqués se fait de plus en plus jour. C'est par milliers maintenant que le prolétariat organisé compte les siens, soit par suite des habitations inondées, soit par le chômage forcé des usines à l'heure actuelle la proie des eaux.

Aussi, les syndicats font-ils des efforts héroïques et surhumains pour secourir dans la mesure du possible, ceux qui leur sont signalés.

Instruments de précision. — Le conseil syndical a décidé de venir en aide à tous ses adhérents en chômage par suite des inondations des ateliers Bosch, de Dion, Mors, Renault, etc., etc., ainsi qu'aux adhérents sinistrés.

Les camarades sont invités à se faire connaître au bureau du syndicat, Bourse du Travail.

La chambre syndicale des scieurs-découpeurs, mouluriers à la mécanique organise une série de réunions. Elle invite tous ses adhérents victimes des inondations à se

faire connaître ainsi que ceux qui pourraient accueillir chez eux des enfants.

Le Syndicat général des travailleurs municipaux assure depuis hier secours à ses membres sinistrés. Il porte à leur connaissance qu'il est prêt à recueillir des enfants.

D'autre part, environ une vingtaine de familles ayant plusieurs enfants n'ont pas donné de leurs nouvelles. Inquiet sur leur sort, le syndicat les prie d'envoyer si possible, des renseignements sur leur situation.

La chambre syndicale des ouvriers boulangers de la Seine et l'Union des syndicats vient de lancer l'appel suivant:

Au voleur!

« Les patrons boulangers, vampires modernes, comme des oiseaux de proie, se jettent à la curée sur les sinistrés des inondations.

« Ils ont le cynisme de vendre le pain de deux kilos fr. 1.50, fr. 2 et même fr. 4.

Citoyens de toutes les classes!

Ces naufrageurs sont indignes de figurer parmi l'humanité, car rien ne justifie une aussi criminelle manœuvre. Camarades sinistrés!

Au nom de l'humanité, au nom du droit de vivre, si la clique des patrons boulangers veut vous affamer, prenez de force au prix normal le pain dont vous aurez besoin! »

Ajoutons que la Fraternelle, société coopérative de boulangerie, assure depuis hier le pain au taux normal avec 4 brigades de plus qu'à l'ordinaire.

Maçonnerie-Pierre. Les camarades des sections d'Ivry, sont spécialement invités et sont engagés à amener leurs enfants pour les confier aux soins des camarades présents.

Les ouvriers des P. T. T. Le syndicat a voté une somme de mille francs pour premiers secours à ses adhérents qui ont été sinistrés. Il ouvre une souscription et invite ses membres à envoyer les fonds au trésorier, le camarade Ricordeau, 35, rue Jean-Jacques Rousseau.

La chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiment du département de la Seine invite de son côté ses adhérents sinistrés à se faire connaître immédiatement.

Chambre syndicale des allumeurs de gaz de Paris et de la banlieue. La commission exécutive, réunie d'urgence, a décidé de faire appel à la solidarité de ses adhérents pour hospitaliser les enfants des sinistrés.

Envoyer d'urgence à la permanence, 3, rue du Château-d'Eau, 4^e étage, bureau 14, noms et adresses avec indications du nombre d'enfants que l'on peu recevoir.

Une souscription a été faite lundi 31 janvier dans toutes les sections.

Organisation internationale du patronat.

Le 5 octobre a été constitué, à Gand, une fédération internationale des associations patronales des filateurs de lin et d'étoffe. La France était représentée par 7 délégués, l'Allemagne par 5, la Russie par 4, l'Autriche par 3, l'Irlande par 2 et la Belgique par 6 délégués, représentant 2,400,000 broches sur les 2,800,000 broches que comporte l'industrie linière en Europe.

La fédération préconise la nomination de délégués d'association de tous les pays affiliés à la fédération internationale et la constitution d'un comité central auquel le pouvoir exécutif sera confié. Des comités locaux pourront être formés dans chaque pays et auront à examiner des questions d'intérêt national.

La fédération aura son siège à Gand. Toutes les associations patronales de filateurs de lin et d'étoffe pourront être admises dans la fédération internationale.

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.

Supplément: Titre et table des matières de la 1^{re} année.